

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada : TÉMOIN, Notre fidèle et Bien-Aimé SIR JOHN MICHEL, C. C. B., Administrateur du Gouvernement de Notre Province du Canada, et Lieutenant Général Commandant de Nos Forces en icelles etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de MONTRÉAL, dans Notre dite Province du Canada, ce HUITIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-sept, et de Notre Règne la trentième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

## PROVINCE DU CANADA.



Par la REINE.

### PROCLAMATION.

*Pour unir les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, en une seule et même Puissance, sous le nom de Canada.*

**C**ONSIDÉRANT que par un acte du Parlement passé le vingt-neuvième jour de Mars, mil huit cent soixante-et-sept, dans la trentième année de Notre Règne, intitulé : "Acte concernant l'Union et le Gouvernement du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les objets qui s'y rattachent," après l'énumération de diverses autres dispositions, il est décrété "qu'il sera loisible à la Reine, de l'avis du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, de déclarer par proclamation, qu'à compter du jour y désigné,—mais pas plus tard que six mois après la passation du présent Acte,—les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ne formeront qu'une seule et même Puissance, sous le nom de Canada : et que, dès ce jour, ces trois provinces ne formeront, en conséquence, qu'une seule et même Puissance sous ce nom ;" et qu'il est de plus décrété que "les premières personnes appelées au Sénat seront celles que la Reine, par mandat, sous le seing manuel de Sa Majesté, jugera à propos de désigner, et que leurs noms seront insérés dans la Proclamation de la Reine décrétant l'Union ;" à ces causes, Nous avons de l'avis de Notre Conseil Privé, jugé à propos d'émettre Notre Proclamation Royale, et nous déclarons et ordonnons, qu'à compter du premier jour de Juillet, mil huit cent soixante-et-sept, les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ne formeront qu'une seule et même Puissance, sous le nom de Canada.

Et nous déclarons et ordonnons en outre, que les personnes dont les noms sont insérés et énumérés dans la présente Proclamation, sont celles que, par mandat revêtu de Notre Seing manuel, Nous avons jugé à propos d'appeler les premières au Sénat du Canada.

*Pour la Province d'Ontario.*

John Hamilton,  
Roderick Matheson,  
John Ross,